#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 15 juin 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

#### Présences:

Les conseillers M<sup>me</sup>Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Rénald Gabriele.

#### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard, Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

#### 09-06-474 ORDRE DU JOUR

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 15 juin 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 4.10 « Frais de réparation du centre communautaire / Autorisation de paiement »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

#### « Minute de réflexion Présences

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Nomination maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2009
- 4.10 Frais de réparation du centre communautaire / Autorisation de paiement

### 5. GREFFE

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement nº 1480-02
- 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement nº 1512-01
- 5.3 Réclamation / Les Pavages D'Amour inc. / Mandat

#### 6. TRÉSORERIE

- 6.1 États des revenus et dépenses / 1 er semestre 2009
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1546 / Services municipaux / Secteur avenue Marier / Approbation du MAMROT
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement nº 1503-01 / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux et voie cyclable / Partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et du boulevard de la Gare / Approbation du MAMROT
- 6.4 Annulation de soldes résiduaires de règlements d'emprunt

#### 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics et Division des eaux / Confirmation de postes
- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Modification résolution 09-05-410

#### 8. COMMUNICATIONS

#### 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

#### 10. ARTS ET CULTURE

#### 11. ACTION COMMUNAUTAIRE

#### 12. PROTECTION PUBLIQUE

#### 13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Acquisition / Tracteur pour le nivellement et le nettoyage du sable
- 13.2 Circulation / Arrêts obligatoires / Avenue Marier / Intersection des rues des Tilleuls et des Merisiers
- 13.3 Circulation / Interdiction de virage à droite sur feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la sortie du centre d'achats Carrefour Vaudreuil
- 13.4 Installation d'un luminaire / Rue des Dunes
- 13.5 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-26 / Réfection du trottoir de la rue Besner
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Lalonde, côté sud, entre la rue Gauthier et la route de Lotbinière

#### 14. **EAUX**

#### 15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement nº 7 / Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 / Rues Brouillard, Chevrier et Valois
- 15.2 Soumissions / Services professionnels de surveillance / Construction des services municipaux / Partie des avenues Marier et André-Chartrand / Règlement n° 1546
- 15.3 Soumissions / Appel d'offres n° 33014 / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard, place Maurice-Richard et Claude-Provost / Règlement n° 1543
- 15.4 Choix des professionnels / Construction des services municipaux et de voirie / Projet domiciliaire « Grands compositeurs »
- 15.5 Vente de gré à gré / Dormants de chemin de fer / Chemins de Fer Québec Gatineau

#### 16. URBANISME

#### 17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Avis de motion / Règlement nº 1552 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven
- 17.2 Adoption projet / Règlement nº 1552 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven
- 17.3 Avis de motion / Règlement nº 1560 / Abrogation des Règlements nºs 1057 et 1087 / Entente intermunicipale / Incendie
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1561 / Règlement remplaçant le Règlement sur les systèmes d'alarme n° 1400 (RMH 110)
- 17.5 Avis de motion / Règlement n° 1562 / Règlement remplaçant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants n° 1401 (RMH 220)

- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1563 / Règlement remplaçant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires n° 1402 (RMH 299)
- 17.7 Avis de motion / Règlement n° 1564 / Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1403 (RMH 330)
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1565 / Règlement remplaçant le Règlement relatif à la circulation n° 1404 (RMH 399)
- 17.9 Avis de motion / Règlement n° 1566 / Règlement remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1405 (RMH 450)
- 17.10 Avis de motion / Règlement n° 1567 / Règlement remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1406 (RMH 460)
- 17.11 Adoption / Règlement nº 1556 / Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et pesticides

#### 18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Autorisations de la directrice générale
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS ÉLUS
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ASSISTANCE
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

### 09-06-475 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-476 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

## 09-06-477 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2009

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Denis Vincent soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2009.

« ADOPTÉE »

## 09-06-478 FRAIS DE RÉPARATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les dommages occasionnés à la suite d'un dégât d'eau au centre communautaire le 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés par Entreprise LRB à la satisfaction de la Ville:

CONSIDÉRANT que la facture de Entreprise LRB pour les frais de réparation s'élève à trente-trois mille trois cent quinze dollars et soixante-huit cents (33 315,68 \$), incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville doit être remboursée par son assureur de ces coûts de réparation à l'exception de la franchise de quinze mille dollars (15 000 \$);

CONSIDÉRANT que la dépense réelle encourue par la Ville en regard des services rendus par Entreprise LRB est donc limitée à quinze mille dollars (15 000 \$);

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le paiement de la facture n° 1061642 à Entreprise LRB au montant de trente-trois mille trois cent quinze dollars et soixante-huit cents (33 315,68 \$), incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

### 09-06-479 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT Nº 1480-02

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 20 avril 2009, le Règlement n° 1480-02 intitulé Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'une page du Règlement n° 1480-02, comprenant les sections 2.9.6 et 2.9.7, n'a pas été imprimée dans le registre des règlements;

CONSIDÉRANT la correction apportée par le greffier au moyen d'un procès-verbal de correction, le 3 juin 2009, ayant pour effet d'ajouter au registre des règlements la page 5041.1;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit entériné le procès-verbal de correction du Règlement n° 1480-02 du greffier daté du 3 juin 2009.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-480 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1512-01

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement n° 1512-01 intitulé Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU que l'avis d'inscription présenté à l'appui de ce règlement prévoyait explicitement que le pouvoir d'engager des dépenses pour des services professionnels n'était désormais plus limité au directeur général;

CONSIDÉRANT que la modification de concordance requise au premier paragraphe de l'article 2.2 du Règlement n° 1512-01 afin d'enlever la mention relative aux services professionnels n'a pas été apportée;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 4 juin 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1512-01 donné par le greffier le 4 juin 2009.

#### 09-06-481 RÉCLAMATION / LES PAVAGES D'AMOUR INC. / MANDAT

CONSIDÉRANT une réclamation de l'entreprise Les Pavages D'Amour inc., datée du 20 mai 2009, en relation avec un incident survenu en décembre 2007;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'avocats afin de répondre à la mise en demeure de ladite entreprise et représenter la Ville dans tout litige judiciaire relatif à ce dossier;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville dans tout dossier judiciaire relatif à la réclamation de l'entreprise Les Pavages D'Amour inc.

« ADOPTÉF »

### 09-06-482 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 30 avril 2009 et ceux de 2008 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2009 et ceux qui ont été prévus par le budget 2009.

## 09-06-483 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1546 / SERVICES MUNICIPAUX / SECTEUR AVENUE MARIER / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 15 juin 2009, le Règlement n° 1546 et un emprunt d'un million sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars (1 796 500 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars (1 796 500 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-484

EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1503-01 / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, FEUX DE CIRCULATION, PASSAGES À NIVEAUX ET VOIE CYCLABLE / PARTIE DES RUES FORBES, BOILEAU, ELMER-LACH ET DU BOULEVARD DE LA GARE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 3 juin 2009, le Règlement n° 1503-01 et un emprunt de deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-485 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU que la ville de Vaudreuil-Dorion a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au rapport préparé par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 4 juin 2009, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMROT;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés audit rapport pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion modifie les règlements identifiés au rapport préparé par la trésorière, en date du 4 juin 2009, de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Dépense réelle » et « Emprunt réel » du rapport;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du rapport;

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion informe le MAMROT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit rapport ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous la colonne « Paiement comptant » du rapport;

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion demande au MAMROT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés audit rapport sous la colonne « Solde résiduaire à annuler » pour un montant total de quatre millions deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-douze dollars (4 265 772 \$);

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMROT.

« ADOPTÉE »

## 09-06-486 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS ET DIVISION DES EAUX / CONFIRMATION DE POSTES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-887 adoptée le 6 octobre 2008 concernant l'implantation de la structure organisationnelle du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 2 incluse à la convention collective de travail en vigueur relative à la restructuration administrative;

CONSIDÉRANT la résolution 09-03-135 adoptée le 2 mars 2009 concernant l'attribution des postes de journaliers réguliers au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 8 juin 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme les employés suivants aux postes de journaliers réguliers indiqués ci-après et ce, à compter du 8 juin 2009 :

#### Division des travaux publics

#### Unité voirie et signalisation

M<sup>me</sup> Brenda Saumure MM. Denis Laplante et Jonathan Sagala

### Division des eaux

#### Unité aqueduc et égouts

M. Simon Bélanger

Le tout selon les salaires indiqués à la résolution 09-03-135 et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations leur soient transmises.

« ADOPTÉE »

## 09-06-487 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / MODIFICATION RÉSOLUTION 09-05-410

CONSIDÉRANT la résolution 09-05-410 portant sur l'embauche de M. Roger-Yves Ménard au poste d'opérateur-mécanicien entretien et assainissement au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux;

CONSIDÉRANT la date d'entrée en fonction indiquée à ladite résolution;

CONSIDÉRANT la demande d'embauche temporaire déposée par M. Christian Gendron, chef de division – Eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la date d'entrée en fonction de M. Roger-Yves Ménard, opérateur-mécanicien entretien et assainissement temporaire, établie au 5 mai 2009 en vertu de la résolution 09-05-410, soit modifiée pour le 4 mai 2009.

### 09-06-488 ACQUISITION / TRACTEUR POUR LE NIVELLEMENT ET LE NETTOYAGE DU SABLE

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à la fourniture d'un tracteur pour l'entretien du sable, deux (2) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que cette dépense était prévue au budget;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les équipements Laguë Itée, 6620, rue des Seigneurs Est, Saint-Hyacinthe (Québec), J2R 1S2, pour la fourniture d'un tracteur pour l'entretien du sable de marque John Deere, modèle 1200A, et ce, pour un montant de treize mille cinq cent neuf dollars (13 509 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année 2010.

« ADOPTÉE »

### 09-06-489 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES / AVENUE MARIER / INTERSECTION DES RUES DES TILLEULS ET DES MERISIERS

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 mai 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement nº 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire, dans les deux (2) sens, des véhicules routiers sur l'avenue Marier à l'intersection des rues des Tilleuls et des Merisiers:

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

# 09-06-490 CIRCULATION / INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE / INTERSECTION DE L'AVENUE SAINT-CHARLES ET DE LA SORTIE DU CENTRE D'ACHATS CARREFOUR VAUDREUIL

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 mai 2009;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE l'interdiction de virage à droite sur feu rouge sur l'avenue Saint-Charles, à partir du stationnement du centre d'achats Carrefour Vaudreuil, soit levée entre 21 h et 7 h;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-491 INSTALLATION D'UN LUMINAIRE / RUE DES DUNES

CONSIDÉRANT la demande de citoyens pour l'installation d'un luminaire sur la rue des Dunes:

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande afin de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 avril 2009 et le plan annexé;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation d'un (1) luminaire sur un poteau existant d'Hydro-Québec situé sur l'emprise de la rue des Dunes face au lot 1 830 094;

QUE M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour les raccordements requis au coût de cent quarante dollars (140 \$) et à transmettre, à cette fin, copie de la présente résolution;

QUE la Division des travaux publics soit mandatée afin de procéder aux travaux et à la réquisition des biens requis pour la réalisation du projet;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-681;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

## 09-06-492 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-26 / RÉFECTION DU TROTTOIR DE LA RUE BESNER

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection du trottoir de la rue Besner, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 juin 2009 immédiatement après 14 h:

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-26;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection du trottoir de la rue Besner et ce, pour un montant de cinquante mille quatre cent quinze dollars et trente cents (50 415,30 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-26;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

## 09-06-493 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE LALONDE, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GAUTHIER ET LA ROUTE DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit en tout temps du coté sud de la rue Lalonde entre la rue Gauthier et la route de Lotbinière;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

## 09-06-494 ORDRE DE CHANGEMENT N° 7 / RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC 2008 / RUES BROUILLARD, CHEVRIER ET VALOIS

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 7 relié au projet « Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 – rues Brouillard, Chevrier et Valois » totalisant un montant de six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt cents (6 444,20 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

# 09-06-495 SOUMISSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES AVENUES MARIER ET ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1546

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la surveillance du projet de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue Marier et d'une partie de l'avenue André-Chartrand, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 27 mai 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 juin 2009;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1546-05:

Imputation budgétaire: Règlement n° 1546.

« ADOPTÉE »

## 09-06-496 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 33014 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES TOE-BLAKE, PLACE TOE-BLAKE, MAURICE-RICHARD, PLACE MAURICE-RICHARD ET CLAUDE-PROVOST / RÈGLEMENT N° 1543

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard, place Maurice-Richard et Claude-Provost, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 juin 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions réalisée par Les Consultants LBCD inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 33014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard, place Maurice-Richard et Claude-Provost et ce, pour un montant d'un million deux cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et seize cents (1 263 684,16 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 33014;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1543.

« ADOPTÉE »

### 09-06-497 CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE VOIRIE / PROJET DOMICILIAIRE « GRANDS COMPOSITEURS »

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1552 prévoit la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur Groupe N.A.M. inc.;

CONSIDÉRANT que l'article 0.9 de ce protocole d'entente mentionne que les professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant choisi à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de Groupe N.A.M. inc à l'égard du mandat qu'il a confié à la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie du projet domiciliaire « Grands compositeurs »;

QUE M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, soit choisi afin de procéder, avant les travaux prévus de ce projet, à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur des emprises des rues;

QUE le Groupe ABS inc. soit choisi afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieurrésidant chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et d'assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur Groupe N.A.M. inc. selon l'article 0.9 du protocole d'entente du Règlement n° 1552;

QUE la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit Ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et des rues avant leur exploitation; QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. à transmettre au MDDEP, pour l'obtention du certificat d'autorisation, les plans et devis de ce projet;

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

## 09-06-498 VENTE DE GRÉ À GRÉ / DORMANTS DE CHEMIN DE FER / CHEMINS DE FER QUÉBEC GATINEAU

CONSIDÉRANT l'offre datée du 20 mai 2009 de Chemins de Fer Québec Gatineau (CFQG) pour l'acquisition d'environ trois mille (3000) dormants de chemin de fer, au prix unitaire de douze dollars (12 \$), taxes applicables non comprises, dont la Ville n'a plus besoin;

CONSIDÉRANT que CFQG assumera tous les frais afférents à la cueillette et au transport;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de vendre à CFQG un lot d'environ trois mille (3000) dormants de chemin de fer au prix unitaire de douze dollars (12 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le produit de la vente soit affecté au Règlement n° 1360 autorisant la construction d'un tunnel sous la voie ferrée du Canadien Pacifique à l'intersection de la rue Henry-Ford.

« ADOPTÉE »

## 09-06-499 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1552 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT ET BEETHOVEN

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Grands compositeurs » (partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

# 09-06-500 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1552 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT ET BEETHOVEN

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1552 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Grands compositeurs » (partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juillet 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

## 09-06-501 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1560 / ABROGATION DES RÈGLEMENTS N° 1057 ET 1087 / ENTENTE INTERMUNICIPALE / INCENDIE

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre les municipalités de Vaudreuil-Soulanges (Règlement n° 1057) et le Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie (Règlement n° 1087).

## 09-06-502 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1561 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME N° 1400 (RMH 110)

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement sur les systèmes d'alarme n° 1400 (RMH 110).

# 09-06-503 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1562 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS N° 1401 (RMH 220)

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants n° 1401 (RMH 220).

# 09-06-504 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1563 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES N° 1402 (RMH 299)

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires n° 1402 (RMH 299).

## 09-06-505 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N° 1403 (RMH 330)

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1403 (RMH 330).

## 09-06-506 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1565 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION N° 1404 (RMH 399)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement relatif à la circulation n° 1404 (RMH 399).

## 09-06-507 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1566 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES N° 1405 (RMH 450)

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1405 (RMH 450).

# 09-06-508 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1567 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE N° 1406 (RMH 460)

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1406 (RMH 460).

#### ADOPTION / RÈGLEMENT Nº 1556 / RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION 09-06-509 EXTÉRIEURE DES ENGRAIS ET PESTICIDES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement nº 1556 et renoncent à sa lecture;

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1556 intitulé :

« Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides ».

« ADOPTÉE »

#### **AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** 09-06-510

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir:

- Tenue d'un tournoi de beach volleyball par La Cage aux Sports;
- Installation d'un chapiteau dans le stationnement de l'entreprise Quadra;
- Tenue du défi aux entreprises et vente d'alcool au profit du Club de volleyball Citadins.

« ADOPTÉE »

#### 09-06-511 PÉRIODE DE QUESTIONS - ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

#### 09-06-512 PÉRIODE DE QUESTIONS - ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE 09-06-513

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimo

QU'à 20 h 10 la séan

ΓÉΕ »

ement	
nce soit levée.	
	« ADOP1
VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
Guy Pilon, maire	
Jean St-Antoine, greffier	
, <b>C</b>	